



76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt et un mars deux mil dix-huit, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Daniel LEFEBVRE, Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR (à la question n°1), Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY (jusqu'à la question n°3), Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, André GAUTIER, Annie OUVRY, Jean BAZIN, Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE, Christine GODEFROY, Véronique MPANDOU, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Franck SOTTOU, Lionel AVISSE.

Absents : Bruno BIENAIME, Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°2 ; donne procuration à Isabelle DUBUFRESNIL), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Florent BUSSY (à partir de la question n° 4 ; donne procuration à Frédéric WEISZ), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Jolanta AVRIL, Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Elodie ANGER (donne procuration à Sabine AUDIGOU), Virginie LEVASSEUR (donne procuration à Annie OUVRY), Jean-Jacques BRUMENT (donne procuration à Christine GODEFROY), René DESPREZ (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Claude PETITEVILLE (donne procuration à Odile VILLARD), Claude FERCHAL.

Secrétaire de séance : Odile VILLARD.

- ⇒ **Madame Odile VILLARD, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 20 février 2018 reportée au prochain Conseil.**
- ⇒ **DELIBERATIONS :**

INSTANCES

27-03-18/01 – INSTANCES – Modification des statuts de Dieppe-Maritime pour changement de siège social

Rapporteur : Monsieur le Président

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise portant sur le siège social comme suit :
 - « Le siège de la communauté est fixé au 4 Boulevard du Général de Gaulle à Dieppe.

Il pourra être transféré sur décision du Conseil communautaire prise à sa majorité simple et confirmée par la majorité qualifiée des conseils municipaux (soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population) ».

- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette modification.

FINANCES

27-03-18/02 – FINANCES – Budget principal et budgets annexes de Dieppe Maritime – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Il a été pris acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2018 du budget principal et des budgets annexes,
- de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), André GAUTIER, Annie OUVRY, Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE, Franck SOTTOU ne prenant pas part au vote, d'adopter les orientations budgétaires 2018 sur la base du rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

AMENAGEMENT

27-03-18/03 – AMENAGEMENT – Cession bâtiment ROUSSEAU et emprise foncière

Rapporteur : M. Gill GERYL

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre ; 2 abstentions) :

- d'approuver la cession foncière d'environ 3 413 m² (la surface exacte sera déterminée après intervention du géomètre) bâtie pour une valeur globale totale de 465 240 € (ajustée selon la surface) au profit de deux SCI en voie de constitution, dont l'une sera constituée notamment de Madame MARETTE et de Monsieur DE VIAL, la seconde par un dentiste, ou de toute autre personne physique ou morale se substituant à ces porteurs de projets,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

TRANSPORTS

27-03-18/04 – TRANSPORTS URBAINS – Avenant n°24 à la DSP 2011-2018 – Transmanche 2018 – Navette électrique de centre-ville – Achat de titres de transport par SMS

Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre), Sandra JEANVOINE, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE, Franck SOTTOU, ne prenant pas part au vote :

- d'approuver l'avenant n° 24 au contrat de délégation de service public des transports urbains relatif au service de transport public routier saisonnier Transmanche, aux expérimentations d'une navette électrique de centre-ville et de distribution et d'achat de titres de transport par SMS,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 24 ainsi que la convention à conclure entre DFDS Seaways SAS et Dieppe-Maritime prévoyant les modalités d'exécution du service de transports Transmanche et la contribution financière de DFDS Seaways.

27-03-18/05 – TRANSPORTS – Redevance d’occupation de la gare routière de Dieppe

Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’approuver la convention jointe à la délibération et d’autoriser Monsieur le Président à la signer,
- de fixer le prix forfaitaire annuel de la Région Normandie, au titre de la sous-occupation de la gare routière, à 57 000 € (valeur de base au 1^{er} septembre 2017), soit 76 000 € pour la période comprise entre 1^{er} septembre 2017 et le 31 décembre 2018.

TOURISME

TOURISME – Association Dieppe Capitale du Cerf-Volant – Subvention pour le 20ème Festival International de Cerf-Volant de Dieppe 2018

⇒ Question reportée à un Conseil communautaire ultérieur

EAU/ASSAINISSEMENT

EAU/ASSAINISSEMENT/EAUX USEES/EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement Bouygues – Rue de l’Etang – Offranville

⇒ Question reportée à un Conseil communautaire ultérieur

27-03-18/06 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement SODINEUF HABITAT NORMAND – Centre bourg – Arques-la -Bataille

Rapporteur : Mme Annie PIMONT

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’émettre un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d’eau potable et d’assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement situé centre bourg à Arques la Bataille,
- d’autoriser Monsieur le Président à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

27-03-18/07 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Travaux de confortement du bassin de la source du Gouffre – Demande de subvention et convention définissant la qualité de l’eau

Rapporteur : Mme Annie PIMONT

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie et du Département de Seine Maritime, les financements les plus élevés possibles en vue de la réalisation de ces travaux, à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir,
- d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant la qualité de l’eau pendant la phase de travaux.

27-03-18/08 – SPANC – Rapport présentant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rapporteur : Mme Annie PIMONT

Il a été pris acte de la présentation du rapport présentant les actions entreprises concernant les observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour les exercices 2010 et suivants.

RELATIONS HUMAINES

27-03-18/09 – RELATIONS HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre), André GAUTIER et Annie OUVRY ne prenant pas part au vote :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs du poste de chargé de mission « développement économique - clause d'insertion cellule Europe » en chargé de mission tout en conservant la même rémunération,
- d'approuver la création d'un poste contractuel de chargé de mission « développement économique - clause d'insertion cellule Europe » suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximum, pour le poste de chargé de mission « développement économique - clause d'insertion cellule Europe » et de fixer la rémunération à l'indice brut 483 – indice majoré 418 du grade d'attaché, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour le service « Patrimoine, Infrastructures – CEP » pour remplacer un agent titulaire ayant sollicité son droit à mutation,
- d'approuver la création d'un poste de Rédacteur pour un agent titulaire au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ayant réussi le concours au grade susvisé,
- d'approuver la modification des heures hebdomadaires de trois assistants d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe comme suit :
 - 1 temps non complet de 17,05 heures à 18 heures/semaines sur 52 semaines,
 - 1 temps non complet à 17,55 heures/semaines sur 52 semaines modifié en temps complet à raison de 20 heures/semaines sur 52 semaines,
 - 1 temps non complet de 10,30 heures à 10 heures/semaines sur 52 semaines.
- d'approuver la création d'un poste contractuel d'Ingénieur contractuel – aménagement opérationnel des espaces publics suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximum, pour le poste d'ingénieur contractuel – aménagement opérationnel des espaces publics et de fixer la rémunération à l'indice brut 758 – indice majoré 625 du grade d'ingénieur, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

- d'autoriser la suppression des postes créés mais non pourvus au tableau des effectifs pour des raisons diverses (mutations, démissions, retraite, avancement de grade,...) comme suit :

Postes de titulaires :

- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet

Postes de contractuels :

- 1 poste de directeur délégué du Pôle Finances,
- 1 poste d'administrateur S.I.G,
- 1 poste d'ingénieur DMI,
- 1 poste d'agent technique.

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h35.**